



COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 12 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 2 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 14	L'an deux mille vingt deux, le mercredi 8 juin à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion salle du conseil sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 3 juin 2022.
---	--

PRESENT(E)S (12) :

GISELE BERNARD
DENIS CHARBONNIER
FABIENNE CHAUTY
ISABELLE DAURES
CELINE DOUARIN
ALAIN FAUGERAS
SEBASTIEN GRAVIER
STEPHANE HOUSSIER
ROMAIN LEGRAND
MARIE ANGE MERCIER
NICOLAS MIALON
DAMIEN ROSSEEL

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(E)S (2) :

KARINA MONNET
JEAN PAUL VIVIER

NON REPRÉSENTÉ(E)S (1) :

GAETAN DUBIEN

Secrétaire de séance : ROMAIN LEGRAND

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00

1 - PROJET CITY PARK / CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Rapporteur : Conseil Municipal des jeunes (7 élus) & Isabelle DAURES

Présentation par les jeunes conseillers d'un diaporama suite à la rencontre des communes de Combronde et d'Yssac la Tourette et de deux prestataires.

Coût estimé : 60 000 €

Subvention possible : maximum 80 % notamment

Emplacement le plus favorable : Le stade

2 – FINANCEMENT FACADES ET OUVERTURES

Rapporteur : Stéphane Houssier

Un règlement est exposé sur trois types de travaux à savoir la rénovation de façades, les menuiseries et les éléments remarquables inscrits au catalogue de l'AVAP afin de proposer un financement couplé Région/Commune.

Il est proposé de revoir le pourcentage et le plafond proposés pour les 2 premiers types de travaux à savoir : 30 %, et un plafond de 2000 €.

Précisions sur critères d'Eligibilité.

Dépôt de dossier à faire en mairie avant le 30 novembre 2022. Pour les dossiers ou un cofinancement de la région AURA est possible, ils seront à déposer avant le 26 août 2022 (facades dans le centre bourg)

Communication à prévoir

Budget total de 11 000 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

3 – E C O L E S

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Ecole Appolinaire

Budget en augmentation pour la papeterie, livres... D'autres frais sont également produits : comme les photocopies, soit environ 35 €/élève.

Coût de la scolarité

2021 : coût garderie, ATSEM, fonctionnement

192,90 € /élève primaire (42)

719,54 € /élève maternelle (25)

Le coût par élève est en baisse par rapport à l'année précédente, le nombre d'élèves étant supérieur (67 élèves)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Convention avec la commune de St Myon

Une facturation est proposée à la commune de Saint-Myon (3 élèves). **Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Ecole Ste Hélène

Les élèves d'Artonne scolarisés à l'Ecole Sainte Hélène sont au nombre de 37, dont 18 primaires (contre 33 en 2020). L'application des tarifs votés ci-dessus détermine la somme reversée à l'Ecole Sainte Hélène pour la scolarisation des enfants (seuls les enfants de plus de 3 ans sont comptabilisés) :

- 18 élèves x 191,90 = 3472,20 €

- 20 élèves maternelles x 719,54 € = 14 390,80 €

soit 17 862,96 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4 – C A N T I N E

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Le coût fonctionnement appliqué est de 1,75 €/repas. 12 000 repas sont servis par an. Il est proposé de refaire un calcul du coût pour affiner le coût de fonctionnement plutôt que de l'indexer sur le coût de l'inflation.

5 - TRAVAUX

Rapporteur : Stéphane HOUSIER

Grande Rue

Les travaux de démolition de la ruine ont été effectués en mai 2022. Il est prévu la réfection de la toiture par l'entreprise Imbert au cours de l'été. La maçonnerie des murs sera ensuite réalisée par l'entreprise Dubosclard.

Place du Coude à Glénat

Les travaux ont été réceptionnés

5 - PROJETS DE TRAVAUX

Rapporteur : Stéphane HOUSIER

Signalétique

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Après une grille d'analyse conçue par le Bureau d'études Alkhos, chaque entreprise a obtenu les notes suivantes : Mic Signaloc (71,93), Bourgogne Franche Comté Signaux (68,5), Signature SAS (65,39), SAS Pass (40,22).

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a validé le choix l'entreprise Mic Signaloc.

Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental pour les 4 panneaux « IMAGE ». Une demande de subvention auprès des fonds Leader a déjà été déposée pour ces travaux.

Une audition devrait avoir lieu en septembre 2022 auprès du GAL de Vichy concernant cette dernière demande de subvention.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Entrée Ouest du Bourg – Route de St Agoulin

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Ouest du Bourg, l'acquisition de la pointe de la parcelle ZT 166 permettrait de pouvoir engager les travaux d'aménagement en 2023 pour lequel un projet a été remis à la commune par le service du département et pour lesquels des financements ont été demandés.

Autorisation de signer les documents pour acquérir cette parcelle de 124 m² sur laquelle existe une cabane de vigne à l'euro symbolique.

Cette proposition est adoptée à la majorité

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer une convention avec le SIEG pour la mis en place de l'éclairage public.

Cette proposition est adoptée à la majorité

6 - CHEQUES

Rapporteur : Gisèle BERNARD

Les chèques suivants sont parvenus à la commune et doivent être encaissés :

Chèques à encaisser de Groupama (remboursement vol du camion) : 3 chèques de 15 496 €, 2238 €, 2000 €
Soit 19 734 €.

Chèque indemnités CNP de Didier Duranty : 7997,21 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

7 – DELIBERATIONS DIVERSES

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

TARIF DE LOCATION DES LOGEMENTS :

Les loyers de logements communaux sont encadrés. Afin de prendre en compte l'augmentation des coûts supportés par la commune propriétaire des bâtiments et tout en restant dans le cadre imposé, une augmentation de 2% des loyers est proposée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

8 – INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Romain LEGRAND

Concernant les travaux de plantation réalisés à l'automne 2021 : le taux de reprise de la haie plantée à la Croix des Rameaux (77% partie basse, 71 % partie haute)

L'avancement des dépenses des travaux de plantation et d'aménagement des Choses/Fradet, est de 8 800 € réalisés sur le budget de 50 000 € prévu.

Le conseil municipal est clos à 21h40.